

L'amélioration qualitative par le greffage et le surgreffage.

Marc Birebent, La Journée Viticole, 2004, n° 21223

(Article de W.V. publié dans *Viticultura y Enologia* (Espagne), en novembre 2003).

Après un cycle euphorique marqué par des plantations intensives de vignes, la viticulture mondiale est en récession depuis deux à trois ans. En attendant de retrouver une phase économique ascendante, la filière dont les investissements ont ralenti, se penche vers une nouvelle forme de restructuration qualitative. On ne se contente plus de raisonner en termes de cépage et de baisse des rendements. D'autres axes de recherche sont explorés, parfois assistés par les techniques de greffage et surgreffage au bourgeon (T-bud et Chip-bud).

Les premières sélections clonales ont une vingtaine d'année d'ancienneté. Elles ne se sont pas toujours révélées satisfaisantes. Certaines ont conduit à un appauvrissement des variations au sein des parcelles elles-mêmes, et à plus large échelle, à une uniformisation de l'encépagement mondial. Contre cette atonie, des viticulteurs ont réagi, notamment dans des grands crus du vignoble de Bordeaux. Revenue au devant de la scène, la sélection parcellaire consiste à observer et annoter pendant plusieurs millésimes, les souches de très vieux vignobles, dont les caractéristiques visuelles et organoleptiques sont satisfaisantes. Les plus encourageantes d'entre elles fournissent des matériels végétaux qui sont multipliés au moyen du surgreffage sur les parcelles décevantes et mal productives. « Les vignes conservent leur enracinement privilégié, commente le directeur d'un célèbre Château de Saint-Emilion, et donnent une production pleine la première année qui suit le surgreffage. En passant d'un vin de Saint-Emilion générique à un Grand Cru, la rentabilité de la parcelle est décuplée en une année. Autant dire que le surgreffage est vite amorti ».

La société française Worldwide Vineyards, initiatrice des surgreffages au bourgeon en Europe, et inventeur de kits de greffage pour les particuliers confirme son développement extérieur cette année. En 2003, elle a expédié des fournitures et organisé des stages de formation en Asie, en Europe de l'Est et en Afrique. Pour les viticulteurs de ces marchés nouveaux, il est hors de question d'acquérir des plants greffés-soudés occidentaux, trop coûteux. Comme les vignes plantées franches de pied ont une espérance de vie très limitée, ils ont découvert avec enthousiasme les méthodes de greffage en Chip-bud et T-bud.

Dinkar Patel de Denka Wine Consultants, société de conseils et services implantée dans le vignoble central de l'Inde est catégorique : « Nous plantons les pieds américains que nous greffons sur place directement au champ dans l'année. Sous notre climat tropical, nous avons deux récoltes par an. Avec cette méthode, nous attendons la première vendange dès dix-huit mois après la plantation ». Une motivation que confirme le propriétaire de Indian Creek Vineyards en Napa Valley, Californie : « L'enracinement est bien plus épanoui qu'avec un plant de pépinière. La production est d'une année plus précoce et nous savons déjà d'expérience que l'espérance de vie du vignoble est prorogée ». Dans l'île de Malte, récente adhérente de l'Union Européenne, on envisage de prochaines plantations de pieds américains, qui pourraient être surgreffés au champ selon ces mêmes méthodes.

En Géorgie, Benoît Fil de Georgian Wines & Spirits, filiale du Groupe Pernod-Ricard, a surgreffé pour d'autres motifs : « Les plants des pépinières locales ne sont pas fiables. Nous avons près de 30% de cépages variés au milieu de nos vignes de Saperavi. Nous nous sommes équipés de matériels de surgreffage, avons organisé une journée de formation pour notre personnel, et avons commencé d'uniformiser notre vignoble avec succès en 2003 ». Même disposition chez Guy Brichet en France, viticulteur à Cairanne en Côtes du Rhône, et directeur d'une grande cave coopérative de Provence : « Juridiquement et qualitativement, il nous faut régulariser l'encépagement de nos vieilles parcelles. Le surgreffage est le moyen le plus habile d'y parvenir ».

Mais ces travaux exigent que l'on soigne les greffes. Claude-Antoine Bourgeois, greffeur professionnel de l'entreprise Worldwide Vineyards met en garde contre le laxisme : « Il ne faut pas tout attendre du greffeur. Le viticulteur doit entretenir son chantier de greffage durant toute la période estivale, notamment l'épamprage des souches, l'arrosage et le tuteurage des greffes. Aujourd'hui nous organisons des stages avec des Chambres régionales du Ministère de l'Agriculture, pour apprendre aux viticulteurs à la fois à greffer eux-mêmes, et à maîtriser l'ensemble des travaux préparatoires et d'entretien des greffages et surgreffages. Ces formations sont prises en charge par les cotisations sociales de formation professionnelles. De plus, on peut parfois bénéficier de subventions de restructurations de la part de l'Union Européenne, de la Région, du Syndicat de l'Appellation, ou même du Groupement viticole dont on est membre. Il serait dommage de s'en priver ».

João Lourinho, directeur d'une entreprise de fournitures viticoles basée à Evora, diffuse les kits de greffage au Portugal : « Leur potentiel est énorme, techniquement et économiquement. Mais les gens ont toujours peur de la nouveauté. Il faut être patient. Il y a d'abord les cobayes, que les voisins viennent voir en ricanant un peu au début, puis le bouche à oreille fait son œuvre. Je suis certain du succès des techniques et des outils à terme, d'autant plus qu'ils s'appliquent également au greffage de nombreuses autres espèces fruitières ».

A Sion dans le Valais suisse, Pierre Balet, à la fois viticulteur et chef de culture d'une grande entreprise de production et de négoce de vins, est convaincu depuis des années que la meilleure restructuration passe par le surgreffage : « Vous avez vu les vignes de nos coteaux, commente-t-il désignant d'un large mouvement du bras la haute montagne étayée de murets de pierres. Elle n'est pas facile à travailler. Nous ne pourrons jamais

